

fédération
des services
publics

la
cgt

MÉTROPOLISATION

RÉGIONALISATION

RÉFORME TERRITORIALE

Le 19 mai 2015,
tout-e-s mobilisé-e-s

AGENTS TERRITORIAUX, POURQUOI SOMMES-NOUS TOUTES ET TOUS CONCERNÉ-E-S PAR LA RÉFORME TERRITORIALE ?

Sous la pression des cadeaux financiers au grand patronat par le biais du Pacte de responsabilité, la réforme territoriale s'articule autour de deux grands axes : rationaliser les personnels et leurs moyens d'exercice des missions ; permettre la prise en main de nos services par des sociétés privées.

Pour nous, agents territoriaux, il s'agit non seulement de défendre l'emploi public statutaire, mais aussi de défendre la qualité du service rendu aux citoyens.

Après la journée de mobilisation du 9 avril, nous devons amplifier la manifestation de notre désac-

cord sur les politiques engagées par le gouvernement et les exécutifs de nombreuses collectivités.

La Fédération CGT des Services publics a donc décidé d'organiser une **journée nationale d'action le 19 mai** sur la double question de la réforme territoriale (déclinaison du Pacte de responsabilité) et des libertés syndicales, les secondes étant la condition de la lutte contre la première. Nous porterons nos revendications en matière de service public, de salaire, de conditions de travail, d'emploi public.

Le 19 mai se déclinera en deux points forts d'action sur le territoire, à Paris et à Lyon.

POURQUOI PARIS ET LYON ?

➤ PARIS, parce que le projet de loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (projet dit « NOTRe ») sera en cours d'examen à l'Assemblée Nationale. Nous protesterons contre les conséquences des réformes engagées, tant sur le plan de l'emploi que sur celui du service rendu, et porterons nos revendications.

➤ LYON, parce que des élections professionnelles vont s'y tenir prochainement et que la métropole lyonnaise fait figure de modèle pour bon nombre de métropoles du territoire. Elle se caractérise pourtant par une conception dévoyée de la démocratie sociale, qui augure mal d'un dialogue social porteur

d'avancées tant vanté par le gouvernement. Le processus de mise en place de la métropole a en effet conduit à un mouvement social durement réprimé le 23 mars sur instructions du président de la métropole, Gérard Collomb.

Nous ne pouvons laisser passer le fait qu'une collectivité réponde à une action revendicative syndicale par des violences policières, des interpellations, des hospitalisations et des poursuites judiciaires.

Sur ces deux actions simultanées, nos camarades des autres métropoles seront présents et auront l'occasion de témoigner de ce qu'ils vivent.

MANIFESTATIONS :

LYON - DÉPART 13 H00 PLACE BELLECOUR

PARIS - DÉPART 14 H00 PORT ROYAL

ALORS TOUS ENSEMBLE LE 19 MAI À PARIS ET LYON !

Au delà des métropoles, le 19 mai permettra de mettre en lumière les autres conséquences de la réforme territoriale (fusion de régions, mise en place d'intercommunalités à marche forcée, plans de réductions d'effectifs dans les mairies et conseils généraux...).

Les derniers mois ont été marqués par de fortes luttes dans les collectivités (Argenteuil, Saint-Étienne, Bourges, Lille métropole, Mulhouse agglomération, La Rochelle, et beaucoup d'autres). Avec

plus de 300 000 manifestants, la journée de mobilisation interprofessionnelle du 9 avril a été un indéniable succès. Les agents des services publics territoriaux, de l'eau, du logement social, de la thanatologie, ont été nombreux à participer à cette grande journée revendicative.

Le 19 mai doit permettre de prolonger et d'amplifier cette dynamique de contestation et de propositions alternatives !

AVEC LA CGT, J'AGIS POUR :

→ **des moyens financiers à la hauteur des besoins pour le service public et l'emploi public.**

→ **un alignement par le haut des garanties et droits des agents, en particulier sur :**

- La rémunération : l'augmentation du point d'indice demeure prioritaire
- Le temps de travail : préservation des 35 h pour aller vers les 32 h
- Les activités sociales et culturelles : maintien des Comités des Œuvres Sociales et des Comités des Activités Sociales et Culturelles
- La protection sociale complémentaire : participation obligatoire des employeurs
- Les déroulements de carrière (gestion collective et refonte des carrières)

- Le caractère statutaire de l'emploi public
- La résorption de l'emploi précaire

→ **la garantie de conditions de travail respectueuses des agents.**

- Une mobilité choisie et non forcée
- Un accompagnement à la mobilité
- Des études d'impact préalables aux transferts de personnels et de missions

→ **le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents, et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (CT et CHSCT).**

J'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr
Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

